



Revue
de l'Union Syndicale
des Magistrats

Le nouveau pouvoir judiciaire

n°455
Mars 2026

Retour sur
les élections à la CAV
avec le « non-journal »
officiel de campagne

Quel avenir pour
la cour d'assises ?

Guyane, terre
de contrastes

Un prix Nobel
pour l'État de droit ?





Revue de l'Union Syndicale des Magistrats
18, rue de la Grange Batelière - 75009 Paris
Tél. : 01 43 54 21 26
Email : contact@union-syndicale-magistrats.org
Site de l'USM : www.union-syndicale-magistrats.org

CPPAP : n° 1127 S 07816 - ISSN 0338-1544
Trimestriel - Abonnement :
adhérents : 17 €,
non-adhérents : 37 € dont 5 € de frais de port
Commission paritaire : 948D73
Directeur de la publication : Ludovic Friat
Rédactrice en chef : Rachel Beck
Maquette, réalisation, impression :
Passion Graphic 11 Rue Denis Papin, ZI des 50 Arpens
77680 Roissy-en-Brie



Crédits photos :
Couverture : image libre de droit
p.1, 3, 6 (portrait d'A. Vaillant), 10, 18 :
crédit © Florent Drillon
p. 6 (sauf portrait d'A. Vaillant et livre) :
crédit © shutterstock_Ppictures
p. 6 (livre de D. Sénat), 8 : photos libres de droit
p. 9 : crédit © Creative Commons Attribution-Share Alike
4.0 International license.
p. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21 :
photos libres de droit

3

**Le « non-journal » officiel
de campagne** — Ludovic FRIAT

6

**Quel avenir pour la cour d'assises ? La parole est à
la défense et à la défense** — Alexandra VAILLANT

10

Guyane, terre de contrastes — Rachel BECK

18

**Un prix Nobel
pour l'État de droit ?** — Alexandra VAILLANT

19

**Vie des Unions Régionales :
l'UR de Caen** — Cécile CHAUVIN

20

**Carte postale
d'un délégué régional** — Florent BOITARD

21

**Conseil lecture
« La Collision » de Paul Gasnier** — Cédric ANTOINE



L'édito du Président

Ludovic FRIAT



LES ÉLECTIONS À LA CAV 2026-2030 : UN TOURNANT HISTORIQUE ?

Les élections syndicales à la commission d'avancement (CAV) viennent de s'achever à l'issue d'une campagne électorale intense, en juridiction comme sur le RPVJ, chaque organisation syndicale revendiquant son bilan. Celui de l'USM était connu car transparent et consultable par tous sur son site, sans « trou noir » ou reconstruction a posteriori.

Vous avez tranché avec :

- une mobilisation de **62,75 % de votants** (en légère baisse ce qui est courant lors du passage du vote à l'urne au vote électronique),
- et des résultats clairs, qui feraient rêver nombre de politiques en ces temps d'instabilité gouvernementale : **5681 suffrages exprimés, 3465 en faveur de l'USM**, 1422 en faveur du SM, 711 en faveur d'UM-FO et 83 en faveur de CFDT-Magistrats.

Il convient de remercier publiquement les 48 collègues qui se sont présentés sous

des bannières différentes, s'exposant ainsi publiquement pour faire vivre notre démocratie syndicale.

Ces élections étaient très attendues et commentées, constituant une première car le scrutin indirect à deux tours, favorisant le fait majoritaire (plus forte moyenne), s'effaçait au profit d'un scrutin de listes nationales, favorisant le fait proportionnel (plus fort reste).

Certaines organisations syndicales voulaient « sortir les sortants » annonçant, avec une pointe de témérité, lors d'auditions multilatérales au Parlement que les équilibres allaient sans doute bientôt changer.

Enfin, l'USM reste au-dessus du seuil des 60 % (60,99 %) et obtient 4 sièges sur 6 tandis que les deux autres syndicats représentatifs, le SM et UM-FO, se partagent les deux sièges restants, pour l'un grâce à l'application de la règle du plus fort reste.

Merci aux 3465 collègues qui ont voté pour l'USM, bien au-delà de nos 2 800 adhérents (2025), l'USM progressant en outre de 330 voix par rapport à 2022.

Alors, comme l'ont affirmé certains : « victoire historique », « érosion de l'USM et du SM pesant sur leur représentativité » ?

Prenons un peu de recul et soyons précis au-delà du « narratif » cher aux communicants qui savent que ce qui compte ce n'est pas tant l'histoire que la manière dont on l'écrit. Qui dit « historique », dit histoire et qui dit histoire, dit temps long.

Si l'on observe les résultats depuis 2007 (presque 20 ans, soit une génération de magistrats), les chiffres et les proportions de vote entre organisations syndicales sont étonnamment stables entre 2007-2026 :

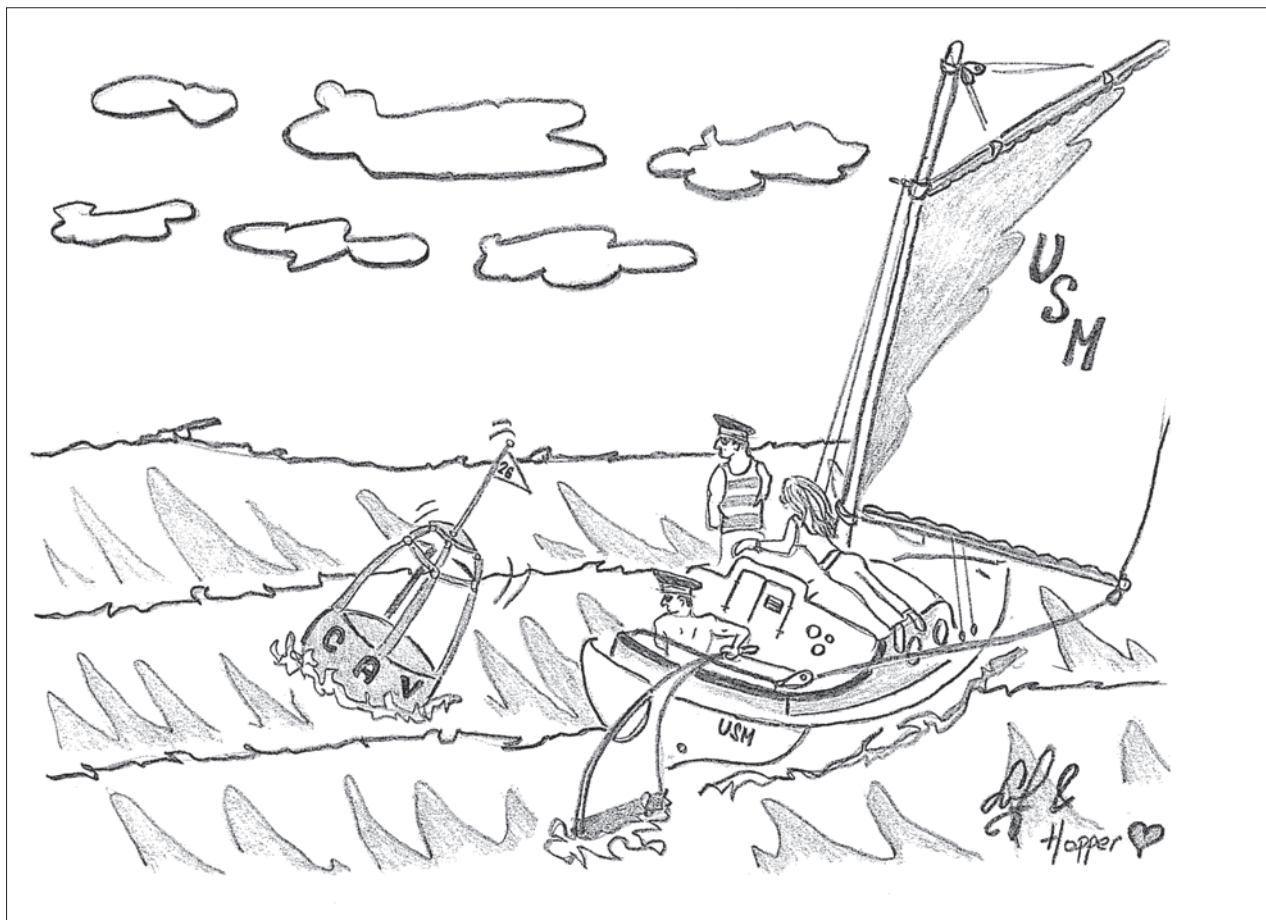
USM	→ 62 % - 60,9 %
SM	→ 27 % - 25,9 %
UM-FO	→ 10,1 % - 12,5 %

En réalité ce qui change, c'est le mode de scrutin. Un mode de scrutin finalement plus simple, plus économique et qui traduit la diversité, selon les souhaits des électeurs.

Au-delà de nos éléments de langage syndicaux, et c'est bien normal que chacun ait les siens, il faut analyser la situation sereinement, avec du recul comme nous le faisons quotidiennement dans le cadre de notre office professionnel.

À l'issue d'une campagne ouverte, l'USM conserve son « leader-ship » syndical et vire en tête à la bouée de la CAV, première étape déterminante de la course électorale.





Dessin de Ludovic FRIAT

L'USM félicite l'ensemble des élus à la CAV ne doutant pas du travail collégial, fruit d'une intelligence collective, qui sera réalisé au soutien des intérêts des collègues, au profit de l'État de droit et pour une justice de qualité pour tous.

Enfin, c'est bien là ce qui nous réunit tous, je pense ?

Les élections CAV constituaient le premier acte d'une année électorale qui en compte trois, d'égale importance dans notre vie professionnelle :

L'acte I - : la CAV, conditionnant pour 4 ans la représentativité syndicale, qui fixera dès le mois de mars sa jurisprudence pour les inscriptions aux tableaux d'avancement,

et constituera désormais le lieu du dialogue social ministériel spécifique aux magistrats.

L'acte II - : le CSM (Conseil supérieur de la magistrature) en novembre, organe constitutionnel intervenant avec plus ou moins de latitude dans les nominations judiciaires et qui statue au disciplinaire comme commission administrative (parquet) ou juridiction (siège).

L'acte III - : les CSA (conseils sociaux d'administration) en décembre, espace de dialogue social partagé avec les différents personnels travaillant pour le ministère, qui disposent de pouvoirs d'investigations étendus au sein des formations spécialisées.

Il est capital d'y être représenté pour porter vos préoccupations et valeurs, dont celle de l'apolitisme.

Pour souffler un peu après l'exaltation électorale, vous trouverez dans ce numéro du NPJ des sujets variés traitant de l'UR de Caen mais également de l'exercice en Guyane, de la vie de délégué régional par notre ex-DR d'Aix (merci Florent !), du débat sur la cour d'assises et notre conseil de lecture.

Bonne lecture, à très vite en juridiction.

Le « non-journal » officiel de campagne

Ludovic FRIAT, président de l'USM



Les élections à la commission d'avancement viennent de s'achever ! J'en profite pour remercier très sincèrement les collègues qui ont voté pour notre liste et, au-delà, tous les collègues qui ont pris le temps de choisir et de voter, tout comme ceux qui ont eu le courage de s'exposer publiquement en se portant candidat.

Je félicite également les élus de la CAV, tous collègues confondus.

Ces élections ont été riches en émotions et je me sens après l'annonce des résultats, et sans doute comme les membres du bureau national et des unions régionales qui se sont tant impliqués sur le « dernier kilomètre », un peu vidé.

Je n'ai pas tenu de journal de campagne même si l'époque est aux confessions écrites sur nos voyages intérieurs.

J'aurais sans doute dû le faire pour pouvoir alimenter le fameux « RETEX » (retour d'ex-

périence), « *outil techno* » mais utile qui s'est imposé ces dernières années dans nos pratiques professionnelles.

Il aurait également été utile pour garder un souvenir précis et partager les moments forts de joie, de stress, de colère, de doute, d'hésitation ou de satisfaction.

Utile aussi pour dire publiquement aux équipes de l'USM, au national comme au local, combien il est réconfortant de pouvoir compter sur leur engagement, leur amitié, leur solidarité, leur inventivité et leur courage, et ce en tous lieux judiciaires.

L'enjeu était considérable car depuis des années, l'USM, sans doute aussi grâce à l'effet conjugué du trop fameux mur « *dont on ne prononce pas le nom* » et la quasi-disparition de l'APM, caracolait très en tête de la représentativité syndicale.

Bien au-delà du plafond des 50 %, déjà appréciable, qui a longtemps été le sien.

Il est toujours délicat -du moins dans une société démocratique- de se maintenir, sur le temps long, à de tels niveaux de représentativité et de lutter contre le slogan trop facile de « *sortons les sortants* ». Alors nécessairement, l'attente est grande avec pour mantra : « *ne pas être le président ou le bureau qui fera passer l'USM sous la barre symbolique des 60, voire des 50 %* ».

Et puis surtout, au-delà de l'ego, se dire qu'il ne faut pas décevoir nos adhérents ainsi que tous ceux qui nous ont précédé au sein du syndicat.

L'USM est une organisation syndicale qui porte avec opiniâtreté et apolitisme la dé-

fense des droits matériels et moraux de ses adhérents, revendiquant sans fausse honte cet « *ADN* » corporatiste.

Mais nous sommes aussi un syndicat qui se bat pour l'État de droit, n'hésitant pas à user de recours administratifs ou judiciaires et à battre tous azimuts les estrades médiatiques des plateaux TV ou radio.

L'USM est un syndicat qui exige une Justice de qualité pour tous, ne renonçant pas à la revendication centrale de moyens adéquats, sans pour autant refuser de discuter de solutions pragmatiques qui peuvent s'imposer, sauf à risquer l'incompréhension puis le rejet de nos concitoyens. Un syndicat qui avance de façon indépendante mais sans ignorer son environnement grâce notamment à son partenariat avec l'UN-Sa-Justice ou à ses échanges fournis avec les organisations syndicales des autres magistratures.

Alors oui l'enjeu était lourd de conséquences !

Porter les attentes de nos 2 800 adhérents et, au-delà, d'une bonne partie d'une profession trop souvent vilipendée par des commentateurs ou des politiques cyniques, désignant les magistrats comme un ennemi politique... presque un « *ennemi de classe (politique)* ».

Conscient de tout cela, le bureau national s'est mis en ordre de marche il y a plusieurs mois, en début d'année 2025, aux fins de susciter des candidatures et constituer une liste représentant la diversité de notre corps : hommes/femmes, siège/parquet, Paris/province, concours/recrutements latéraux, grades/fonctions, civil/pénal... et

Le « non-journal » officiel de campagne

pour cela, encore plus en amont, en toisant les statuts de l'USM et en les faisant approuver par notre conseil national dans la suite de la réforme organique de novembre 2023.

Une opération « *haute couture* » pour trouver la place de chacun dans la liste en tâtonnant parfois, en expliquant les engagements susceptibles de découler d'une candidature puis d'une élection, en créant une dynamique de groupe et en commençant à réfléchir sur une proposition de jurisprudence au vu des évolutions statutaires...

Heureusement, l'USM a pu compter sur l'expérience de générations de « *cavistes* » parfaitement au fait du fonctionnement et des problématiques de cet organe collégial, habitués à travailler en collégialité avec d'autres syndicats ou avec les élus des autres collèges et l'administration.

C'est une nécessité que de prévoir et ne pas improviser, tout en restant ouvert à la nouveauté ou adaptable.

Charles Péguy a écrit : « *un juge habitué est un juge mort pour la justice* ».

C'est sensiblement la même chose pour le magistrat qui se livre à l'activité syndicale. Il faut savoir se remettre en question et lutter contre la force des habitudes ou contre ses biais. D'ailleurs, comment faire autrement lorsque le mode de scrutin, le mode de fonctionnement et les attributions de la CAV changent profondément ?

Dès le printemps, le bureau national s'est réuni en séminaire, avec l'aide du regard extérieur d'un tiers, pour définir une stratégie, se répartir les thèmes et le travail de rédaction de notre doctrine électorale et prérédiger des communications variées visant à préparer la campagne, à valoriser un bilan concret et positif.

Ce furent les « *devoirs d'été* » de chaque membre du bureau et de quelques-uns de nos chargés de mission.

Sûr de notre bilan et de la reconnaissance du travail mené au quotidien au soutien de

nos adhérents, nous avons eu pour stratégie d'affirmer nos valeurs, notre expertise et nos actions plutôt que de critiquer nos concurrents, tant dans notre communication écrite que lors de nos déplacements en juridiction.

Nous nous sommes beaucoup déplacés dans les juridictions, nous appuyant sur le tissu dense de nos unions régionales, pour aller à votre rencontre, persuadés que rien ne remplace l'échange direct.

Une lourde charge pour un syndicat qui continue, au quotidien, à gérer les demandes diverses et variées de ses 2 800 adhérents, à porter son expertise auprès de l'administration ou des parlementaires, à négocier avec le cabinet, à pratiquer le dialogue social ministériel, à assister les collègues devant l'IGJ et le CSM, à engager des recours devant les juridictions administratives ou à soutenir les collègues qui engagent de telles actions, à entretenir son action internationale à l'UIM...

Nous avons fait le choix de ne surtout pas miser et tout miser ou presque sur une communication inutilement agressive, racoleuse ou « *tape-à-l'œil* » : la taille ou la couleur de la police utilisée n'ayant jamais fait la force des arguments.

Ainsi, nous avons décidé, lors de nos déplacements en juridiction, de ne pas demander aux chefs de cour ou de juridiction d'annoncer notre venue afin de ne pas brouiller le message hiérarchique et syndical, tout comme nous avons privilégié les réunions ouvertes plutôt que le démarchage dans l'intimité des bureaux et cabinets.

Pour autant, nous avons estimé nécessaire de réagir publiquement pour recadrer le débat et rappeler certains faits lorsque la propagande électorale de certains enjolivait un « *narratif très subjectif* ». L'exaltation de l'air de la campagne je présume.

Pour nous, les principes issus de notre serment de magistrat irriguent également le contenu de nos campagnes électorales. C'est peut-être « *old school* » mais c'est là encore notre ADN.

Je me souviens de nos réunions de campagne au sein du bureau, parfois « *prises de crâne* », sur les choix à opérer... puis les post-réunions au café du coin pour faire retomber la pression.

Je me souviens également des weekends passés à penser aux ajustements, à se demander si trop communiquer ne lasse pas des collègues aux messageries professionnelles déjà surchargées et, si oui, comment les toucher utilement...

Je me souviens de notre propre boucle « *What's App* » dont les notifications raisonnait à toute heure.

Finalement, notre stratégie était la bonne, capitaliser sur ce que nous sommes et faire avec cette exigence de transparence et d'apolitisme.

Nos résultats le démontrent : 4 fauteuils sur 6 à la CAV, une représentativité conservée au-dessus de la barre des 60 % et un nombre de voix en progression.

Une victoire et pas une « *victoire à la Pyrrhus* ». Une victoire nette et claire qui nous renforce dans nos convictions et dans notre action.

Une victoire qui nous oblige à poursuivre notre action dans un souci constant d'apolitisme.

L'USM, ce n'est pas la poursuite d'une lutte idéologique sous d'autres formes, issues d'un militantisme qu'il soit de gauche ou néo-conservateur.

L'USM n'est pas un « *think tank* » souhaitant placer son programme auprès des politiques ou cherchant, à toute force, à devenir le syndicat de gouvernement, du ministère au risque de devenir le syndicat de l'administration.

Notre ambition est à la fois plus modeste et plus ambitieuse : au-delà des hommes et des femmes qui composent l'USM, et qui se succèdent, nous défendons les magistrats, du siège comme du parquet, de tous grades et fonctions, leurs conditions de travail et leur rôle comme acteurs de

Le « non-journal » officiel de campagne

cet État de droit dans la société démocratique.

Certains, qui se sentent à l'étroit dans l'État de droit - qui se définit comme la situation d'une société soumise à une règle juridique qui exclut tout arbitraire - voudraient le déconstruire.

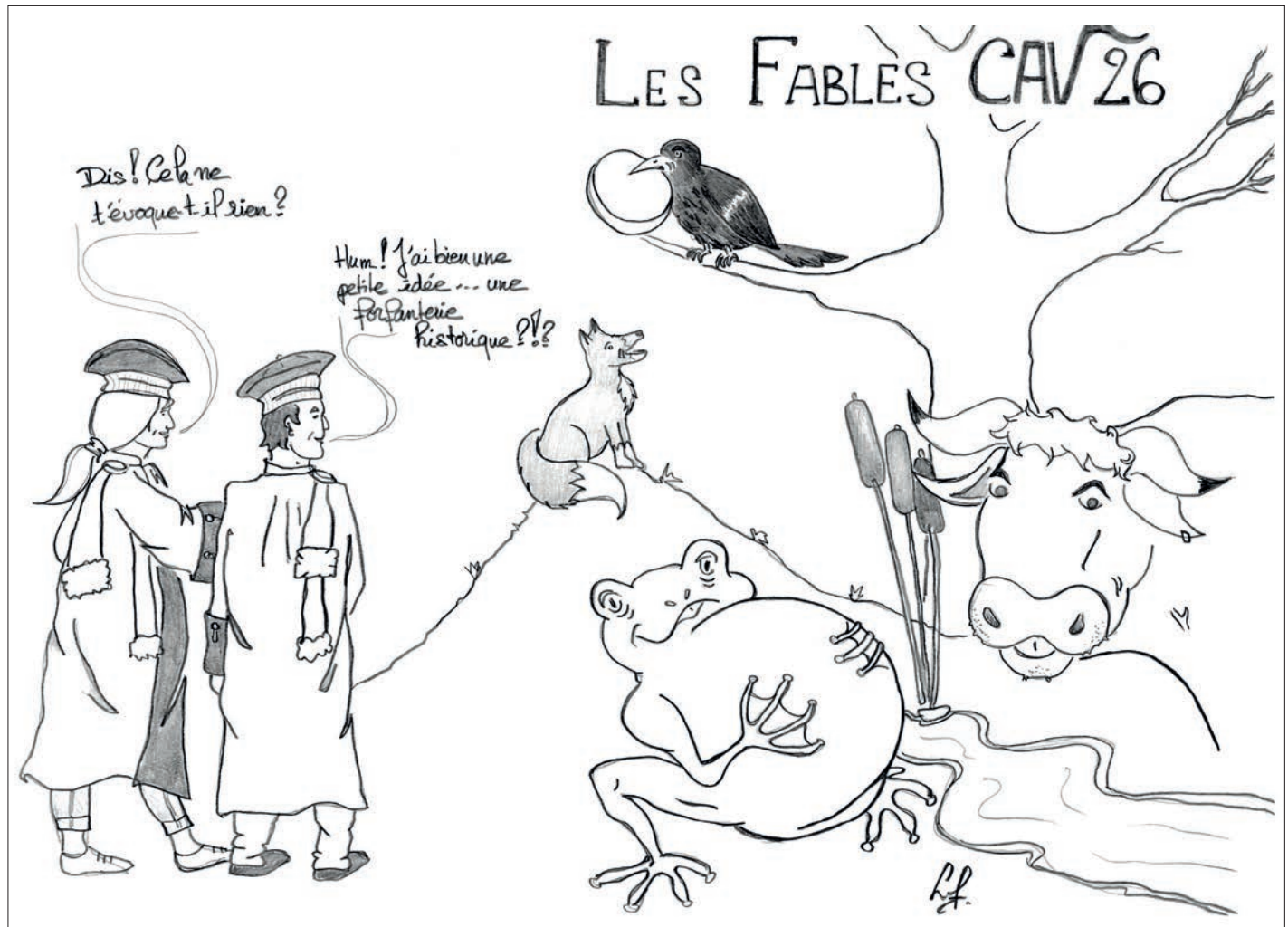
Cela commence par les magistrats et par leur statut.

Une justice de qualité, à l'indépendance préservée pour le siège comme pour le parquet, dotée de moyens suffisants pour répondre rapidement et systématiquement aux attentes de nos concitoyens est l'un des piliers centraux de notre société moderne.

C'est pour vous qui nous faites confiance, et pour cette idée de notre institution, que nous nous battons et que nous continue-

rons à le faire. Déjà nos esprits sont tournés vers les élections, CSM puis CSA, de fin d'année.

Peut-être tiendrai-je un carnet de campagne plutôt que de faire des petits dessins pour le NPJ ?



Dessin de Ludovic FRIAT

Quel avenir pour la cour d'assises ? La parole est à la défense et à la défense !

Alexandra VAILLANT, secrétaire générale de l'USM



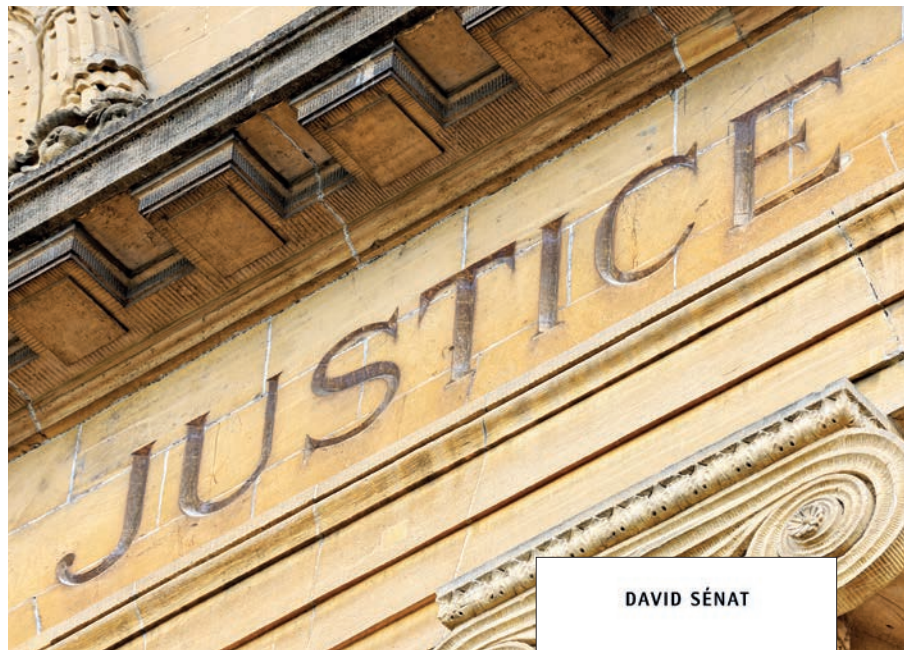
David SÉNAT, magistrat, vient de publier un livre témoignage sur le rôle de l'avocat général aux assises en évoquant les affaires criminelles qui l'ont marqué (**Avocat général, porter l'accusation**, aux éditions Mareuil). Benjamin FIORINI, maître de

conférences en droit privé et sciences criminelles, nous livre quant à lui un plaidoyer résolu pour la défense du jury populaire (**Sauvons le jury populaire ! Pour une justice humaine, démocratique et citoyenne**, aux éditions LGDJ).

Elle fait très souvent (trop ?) la une des médias régionaux et nationaux. Elle est le fil conducteur d'une littérature policière foisonnante. Miroir judiciaire des agissements les plus graves de la nature humaine, tous les citoyens la connaissent.

À l'aube de nouveaux débats parlementaires sur la procédure criminelle¹, et loin de querelles partisanes, prenons le temps de revenir sur la place particulière de la cour d'assises au sein de notre architecture judiciaire.

Deux professionnels passionnés nous livrent leur regard sur la justice criminelle contemporaine, leurs craintes et leurs espoirs, à travers des ouvrages récents.



¹ Le volet audienement criminel du projet de loi visant à assurer une sanction utile rapide et effective dit PJJ SURE doit être transmis par le garde des Sceaux au Parlement au printemps 2026.

Quel avenir pour la cour d'assises ? La parole est à la défense et à la défense !

INTERVIEW DE DAVID SÉNAT

Quel regard portez-vous sur la cour d'assises contemporaine ?

Je la décris comme un modèle de juridiction criminelle idéale au sens premier du terme car on y associe une pluralité de compétences techniques et citoyennes pour juger des faits les plus graves. Le crime à la base ne suppose pas une technicité particulière du jugement, chaque citoyen pouvant apprécier l'existence d'une preuve ou pas. La cour d'assises est la capacité à juger l'évidence au sens du manifeste.

La cour d'assises possède un réel intérêt politique au sens le plus haut du terme. Les crimes sont une atteinte au fonctionnement de la société. La cour d'assises informe ainsi la société sur ce qu'elle devient et peut dès lors servir de réflexion pour faire évoluer notre société au niveau politique. En cela, la cour d'assises constitue également un idéal démocratique au sens fonctionnel du terme, la société tirant de cette expérience juridictionnelle un certain nombre d'enseignements. Je crois beaucoup à cette notion d'information inductive de la cour d'assises, dossier après dossier, jury après jury. C'est pour cela qu'il me semble dangereux de soustraire le crime de viol à la connaissance des jurés, même si on peut comprendre les objectifs de gestion. Autre exemple s'agissant du narcotraffic : il est important de savoir quel type de crime peut produire le trafic, au-delà du point de vue du consommateur ou de ses effets destructeurs sur certains quartiers. Je crois beaucoup à cet effet d'information.

À quelles difficultés fait face la cour d'assises aujourd'hui ?

Le jury populaire a été conçu à une époque où la population criminelle était relativement stable et l'organisation judiciaire permettait le jugement des crimes sans trop de difficultés, même lorsque l'appel a été introduit. Nous avons depuis changé d'échelle et notre connaissance de la réalité criminelle a évolué. De nombreux crimes jadis enfouis sont mis en lumière ou de nouveaux crimes émergent : la parole

des victimes de crimes de nature sexuelle ne fait que commencer à se libérer, les règlements de compte sous fond de trafic explosent, sans même parler des grandes organisations criminelles...

Les crimes portés à la connaissance de l'autorité judiciaire augmentent donc dans un système lourd à gérer en termes de temps et de ressources humaines disponibles. Et on va dès lors adapter un modèle judiciaire relativement vertueux pour des raisons gestionnaires. Le dernier avatar de cette réalité gestionnaire serait le plaider coupable criminel qui risque d'invisibiliser le crime et de le sortir de la connaissance qu'en avait la société à travers le jury populaire.

Vous qui portez la parole de l'accusation devant la cour d'assises, que répondez-vous à cette accusation sociétale récurrente « la justice est laxiste » ?

La critique de la justice est particulièrement virulente au niveau de l'application de la peine et de son exécution. Les responsables publics n'ont pas intégré la mécanique de l'individualisation de la peine ainsi que l'absolue nécessité de faire évoluer une personne condamnée. Il s'agit d'un exercice complexe qui comporte toujours un aléa. Il faut néanmoins conserver cette vision dynamique de la peine qui vit et qui a vocation à évoluer car la loi le permet à juste titre. Il est toujours possible de raccourcir une peine. Pas parce que l'on veut faire plaisir à qui que ce soit mais parce que la peine évolue. Or, si elle évolue, c'est bon signe. Il ne faut dès lors pas se crispier sur le quantum d'une peine lors de son prononcé.

Aux assises, il faut faire preuve de pédagogie pour écarter certains biais, lutter contre des sources d'information défor-

mée et lutter contre une opinion « radicalisée » de la répression. Cela modifie le rôle de l'avocat général que l'on avait tendance à assimiler au représentant de la répression, ce qu'il n'est pas. Il est le représentant de la société et le garant de la proportionnalité.

Comment appréhendez-vous votre rôle face aux jurés ?

Je leur explique que je suis magistrat et que, comme eux, j'applique la loi. J'explique l'individualisation de la peine et les éléments de personnalité d'un dossier. J'insiste sur le fait que je ne travaille pas dans l'excès. Je ne demande pas 10 ans pour obtenir 8. C'est un travail de pédagogie et de sincérité. Même si les symboles médiatiques et cinématographiques sont parfois lourds à porter pour l'avocat général (comme dans le film *Anatomie d'une chute*), j'indique aux jurés in fine que j'essaie de me positionner comme si j'étais à leur place. On est convaincant auprès du jury si on fait preuve d'humanité dans l'application de la loi. Je reste dans l'identité du magistrat que l'on nous conteste à l'extérieur.

Pour rebondir sur ce dernier propos, quel regard portez-vous sur le statut du ministère public ?

L'unité du corps est indispensable. Absolument indispensable. Le mouvement doit être de rapprocher le parquet du siège et certainement pas l'inverse, sauf à perdre notre identité de magistrat et à abandonner notre actuel système judiciaire. Le magistrat du parquet doit rester un magistrat et bénéficier des mêmes garanties que le magistrat du siège². Il faut continuer à se parler et à se comprendre.

Certains problèmes actuellement rencontrés en juridiction tiennent plus à la forme qu'au fond et s'inscrivent dans un contexte de surcharge de travail généralisée.

² Cette réforme est portée par l'USM depuis des décennies. L'USM a à nouveau interpellé le garde des Sceaux sur l'urgence de la réforme du ministère public lors du conseil social d'administration ministériel du 16 février 2026.

Quel avenir pour la cour d'assises ? La parole est à la défense et à la défense !

INTERVIEW DE BENJAM FIORINI

Quel regard portez-vous sur la justice criminelle contemporaine ?

La justice criminelle est embolisée par un mur d'affaires avec des délais d'audience qui ne sont pas acceptables. Comment faire face à ce mur ? Il existe deux options selon moi. Soit on se dit collectivement que l'on veut conserver les principes d'une justice criminelle de qualité en se donnant les moyens nécessaires pour qu'elle fonctionne. Soit on institue des canaux de dérivation procéduraux comme si on faisait face à un problème de plomberie, via des mécanismes qui ne reprennent pas les grands principes de la justice criminelle.

Je définis ainsi les grands principes de la justice criminelle : intervention du jury, publicité et oralité des débats. En fonction de ce regard, j'ai lancé en 2019 un combat pour la défense du jury populaire, lors de l'expérimentation des cours criminelles départementales (CCD). J'ai vu dans la CCD une sorte de paroxysme de la justice gestionnaire. La motivation du projet de loi se résumait à juger plus vite mais jamais on ne parlait d'une justice de qualité.



Benjamin FIORINI

Je suis très sensible à la question du jury car lorsque j'ai commencé mes études de droit, j'ai assisté à de nombreux procès d'assises et correctionnels. J'ai comparé les audiences. Et je me suis rendu compte que la présence du jury faisait émerger une autre temporalité de l'audience. À titre personnel, je suis également très attaché au jury populaire car, issu d'un milieu modeste, je constate que les jurés citoyens qui composent les cours d'assises sont de milieux très divers.

J'ai questionné en 2019 l'expérimentation de la CCD sous l'angle de la justice gestionnaire et la remise en cause du jury populaire instauré sous la Révolution. Lorsqu'il a été question de généraliser les CCD, avant même la fin de l'expérimentation, j'ai porté cette cause au niveau politique et médiatique. Or quand on lit le rapport de 2022 sur l'expérimentation, on constate que les objectifs ne sont pas atteints ou que très partiellement atteints. J'ai essayé d'interpeller les parlementaires puis j'ai décidé d'agir au niveau du Conseil constitutionnel en plaidant pour la reconnaissance du jury comme principe fondamental des lois de la République. Le Conseil a

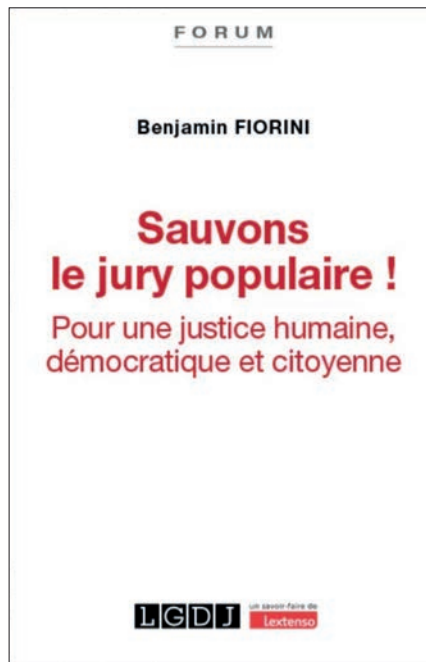
répondu non aux termes d'une argumentation que je continue à trouver insatisfaisante.

Il existe selon moi une continuité historique du jury populaire de 1791 à nos jours, même si sa composition a changé (NDLR M Fiorini revient sur cette continuité historique dans le chapitre I de son livre « Une brève histoire du jury populaire »). L'existence du jury renvoie à la vitalité démocratique de notre pays : il dit quelque chose de notre démocratie au-delà d'une logique gestionnaire.

Quels arguments mettez-vous en avant pour défendre le jury populaire ?

Dans la seconde partie de mon livre, j'explique concrètement l'apport fondamental du jury populaire à la justice criminelle et j'avance quatre arguments.

Un argument démocratique. Le rapport Sauvé établi à l'issue des États généraux de la justice mentionnait un fossé entre la justice et les citoyens. Il faut combler ce fossé et tisser des liens avec le citoyen pour que



Quel avenir pour la cour d'assises ? La parole est à la défense et à la défense !

la justice soit mieux considérée. De ce point de vue, restreindre le jury populaire est contradictoire.

Un argument citoyen. Participer à un jury est un acte citoyen. Selon plusieurs études sociologiques, les anciens jurés vivent leur participation aux assises comme une éclosion citoyenne. Avant leur participation au jury, l'acte citoyen se réduisait pour eux au vote. Mais en devenant juré, ils se rendent compte que la citoyenneté ne se résume pas à mettre un bulletin dans une urne mais peut également être la participation à l'acte de juger et être ainsi au cœur de la société. C'est également l'occasion de réviser leur première opinion sur la justice. Les jurés arrivent le premier jour d'audience avec certains a priori (le juge rouge, la justice laxiste) et sortent de l'audience avec ces a priori renversés car ils se rendent compte de la difficulté de l'acte de juger. Cette expérience les conduit à se méfier du récit médiatique des dossiers et des angles sensationnalistes. Le jury populaire n'est pas un jury populiste. Je pense au contraire que le jury populaire est un moyen de lutter contre une vision populiste de la justice. Par exemple, dans les affaires de viol, l'état du débat public n'est pas brillant. Les notions d'emprise et de sidération ne sont pas appréhendées correctement. Mais d'anciens jurés expliquent avoir compris l'emprise grâce à leur expérience judiciaire.

Un argument féministe. Le mouvement MeeToo a mis la lumière sur la gravité des faits et la masse des infractions de nature sexuelle. On souhaite une prise de conscience collective de ce phénomène pour mieux lutter contre ces infractions. Or, c'est le moment où l'on choisit de retirer le viol de la connaissance du jury populaire. Cela donne l'impression d'une justice à deux vitesses « *une justice Ligue des champions et une justice Ligue Europa* ». On préserve les grands principes pour certains dossiers mais pas pour d'autres. Cela donne symboliquement cette impression d'une justice criminelle à deux vitesses.

Quatrième et dernier argument, la qualité de la justice. Pour avoir assisté à des

audiences de CCD et d'assises et avoir lu une thèse sur ce sujet, je constate une forte déperdition de l'oralité. Les audiences sont plus courtes du fait de l'absence de pédagogie mise en œuvre pour les jurés. Cette oralité atténuée aboutit au fait qu'on ne parle plus des grands principes de la justice ni de la philosophie de l'acte de juger.

Quel est votre regard pour l'avenir ?

Je continue à mon modeste niveau le combat pour préserver le jury populaire. Mon regard de citoyen me fait dire que nous sommes à la croisée des chemins. Soit on offre enfin à la justice les moyens de bien fonctionner, dans des délais raisonnables, en respectant les grands principes de la justice criminelle. Cela doit être selon moi une priorité nationale et je vous parle

là en tant que citoyen. Soit on continue à développer les canaux de dérivation procéduraux que j'évoquais en introduction. Demain, on introduira le plaider coupable criminel et après-demain ?

De manière provocante, je pourrais ajouter après-demain on jugera avec une IA.

Quel que soit l'avis et le regard que l'on peut avoir et porter sur la cour d'assises et le jury populaire, avis juridique du professionnel aguerri ou regard scrutateur du citoyen anonyme, il est au moins certain que ce sujet ne laisse personne indifférent. Et dans une démocratie parfois décriée pour son attentisme, c'est déjà beaucoup.



Guyane, terre de contrastes

Rachel BECK, secrétaire nationale de l'USM



Le bureau national de l'USM s'est rendu en Guyane courant octobre 2025 pour rencontrer nos collègues en poste dans ce département d'outre-mer.

Avant de poser le pied en Guyane, mon image de ce département d'outre-mer était, il faut l'avouer, rempli de stéréotypes : une terre avec de nombreux insectes de tailles impressionnantes avec, par exemple, des araignées aussi grosses qu'un rat, une violence endémique en lien avec l'orpaillage et le trafic de stupéfiants...

Et pourtant, ce déplacement en Guyane a permis de découvrir un département authentique, vivant et chaleureux.

Cette découverte s'est faite dès l'atterrissage à l'aéroport de Félix Eboué lorsque l'avion a survolé les méandres des fleuves amazoniens et la forêt recouvrant la surface faisant une sorte de tapisserie verte. Une fois hors de l'avion, la chaleur couplée

à l'humidité nous saisit mais c'est pour mieux nous mettre dans le bain.

Et c'est vrai, pour les amoureux de la nature et d'histoire, la Guyane est une terre d'attrait : des forêts gigantesques avec des plantes semblant sortir tout droit de la préhistoire, des animaux incroyables (caïmans, paresseux, puma, de multiples oiseaux, singes hurleurs...). Les vestiges des bagnes guyanais tant sur les îles du Salut (notamment l'île du Diable où a été enfermé Dreyfus) que sur le territoire guyanais (Saint-Laurent du Maroni, Annamites, Mana...) nous renvoient à un passé peu glorieux et peu connu de notre histoire. Sans oublier le centre spatial à Kourou à visiter absolument pour s'immerger dans les centres de contrôle gérant les tirs spatiaux ou pour voir les différentes installations, dont les pas de tirs.

Mais ne nous leurrions pas : aux paysages magnifiques et à la faune envoûtante, il faut avoir conscience des conditions de vie difficiles que connaît ce territoire : enclavement, cherté de la vie, coût important des billets d'avion et pauvreté.

De même, les conditions de travail sont exigeantes : une activité juridictionnelle intense et exigeant de pouvoir occuper des fonctions multiples et variées sur le même système que des petites juridictions mais également impliquant de savoir prendre en compte les particularismes culturels de ce territoire et, ce qui peut être difficilement acceptable, accepter que toute pratique mise en place en métropole ne soit pas toujours applicable.

Ainsi, à Saint-Laurent du Maroni, les « gens du fleuve » (dit aussi Bushinengue) vivant

des deux côtés du Maroni ne se réclament d'aucune appartenance nationale. Pour eux, la frontière avec le Suriname est invisible et le Maroni forme un espace de contacts et d'échanges sans frontières.

La superficie du territoire et l'accès à toutes les localités sont également une difficulté à prendre en compte, notamment dans le choix de la réponse pénale. En effet, certaines localités sont assez isolées voire accessibles qu'en pirogue ou hélicoptère, élément dont les parquetiers doivent avoir conscience dans le choix de leur réponse pénale.

Cayenne, comme les autres juridictions, connaît des difficultés d'effectifs : une CLE sous-évaluée, de la vacance de postes impliquant une priorisation de l'activité judiciaire et de certains contentieux.

Il convient de relever que depuis 2011, le CPH de Cayenne ne dispose d'aucun conseiller prud'homal de sorte qu'un magistrat tient toutes les audiences du CPH en vertu de l'article L1423-8 du Code du travail, charge de travail importante non comptabilisée dans les statistiques dans la mesure où ne sont pris en compte que les affaires soumises à départage, ce qui n'est pas le cas dans cette situation.

Enfin, l'activité criminelle est intense.

Ces difficultés, dont ont conscient les collègues et le personnel judiciaire, renforcent les liens entre ces derniers, et ce d'autant que les magistrats et greffiers sont souvent jeunes et arrivent dans leur premier poste. Cette solidarité permet de développer une vraie cohésion un peu sur une expérience d'expatriation.

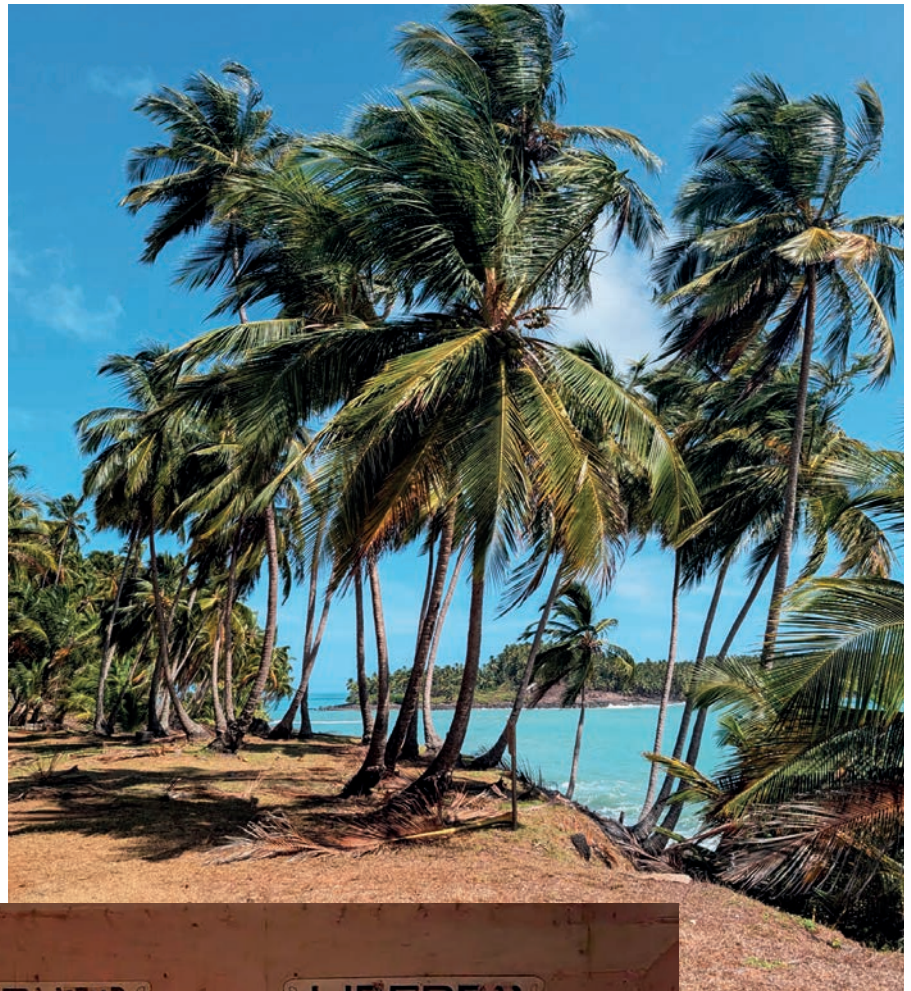
Guyane, terre de contrastes

Pour la première fois en 2025, le tribunal judiciaire de Cayenne a accueilli des auditeurs qui semblent apprécier cette expérience.

Toutefois, les collègues rencontrés ont tous souligné qu'il s'agissait d'une belle expérience professionnelle et humaine et l'importance d'y aller en connaissance de cause. Sur ce point, la mise en place des brigades et la présence d'auditeurs de justice permettront de démystifier ce territoire pour donner envie à des collègues d'y aller ou d'y rester.

Pour conclure ? La Guyane, c'est tout ou rien, soit on l'aime, soit non.

Voici quelques témoignages.



TÉMOIGNAGE DE RODOLPHE PART, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AUPRÈS DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COUR D'APPEL DE CAYENNE

USM : Dans quelles conditions êtes-vous arrivé en Guyane ?

RP : Cette mutation en Guyane s'inscrit avant tout dans une démarche de rapprochement familial. Ma compagne a obtenu un poste au siège au tribunal de Cayenne dans le cadre d'un contrat de mobilité. Pour ma part, après avoir exercé des fonctions de vice-procureur et dans la perspective d'évoluer vers des fonctions de chef de juridiction, j'ai candidaté sur un poste intuitu personae, celui de secrétaire général près le procureur général, poste qui présentait un réel attrait au regard de son contenu et de mon projet professionnel.

USM : Aviez-vous déjà travaillé en Outre-mer avant d'arriver en Guyane ?

RP : Dans le cadre de ma précédente carrière dans une autre institution, j'avais travaillé à La Réunion.



Rodolphe PART

USM : Quelle image aviez-vous de la Guyane avant votre arrivée ? Et maintenant ?

RP : Avant mon arrivée, j'avais une image assez caricaturale de la Guyane associée à une faune omniprésente (des énormes « bestioles ») et à une insécurité marquée. Avec le recul, cette image apparaît largement exagérée, voire inexacte sur certains aspects. Nous y vivons bien. Cela étant, il ne s'agit pas d'idéaliser le territoire : l'enclavement du territoire, la pauvreté ou encore le coût élevé des transports aériens constituent de réelles contraintes. Le dispositif des brigades joue toutefois un rôle essentiel pour démystifier la réalité de ce territoire et en déconstruire les idées reçues.

USM : Quelles sont les particularités d'exercice dans ce territoire ? Existe-t-il des difficultés particulières ?

RP : Il faut garder à l'esprit que la Guyane est un territoire enclavé où la vie est chère, y compris les billets d'avion, et où l'éloignement familial peut peser. L'offre de soins étant limitée, il est donc important d'arriver en bonne santé. Sur le plan professionnel, l'activité juridictionnelle y est intense et exige de pouvoir occuper des fonctions multiples et variées, un peu comme dans les petites juridictions. Cependant, le contentieux criminel y est particulièrement important et la nature des affaires que la Justice connaît peut générer une charge mentale élevée. Dans ce contexte, il est essentiel de prévoir un étayage et un encadrement adaptés, surtout pour des magistrats et des fonctionnaires souvent jeunes et inexpérimentés.

USM : Quelle est l'ambiance dans les juridictions guyanaises ?

RP : Les magistrats et fonctionnaires en Guyane sont plutôt jeunes, ce qui crée une bonne ambiance et permet de développer une vraie cohésion, presque comme dans une expérience d'expatriation. Cela dit, certains défis persistent, notamment au greffe, où le manque d'expérience et d'organisation peut poser des difficultés, d'autant que beaucoup de directeurs de greffe

sont en premier poste. Cela se traduit parfois par un report de certaines charges de travail sur les magistrats.

USM : Pour conclure, quelles expériences tant sur le plan personnel que professionnel tirez-vous de ce passage/séjour ?

RP : Il s'agit d'une belle expérience professionnelle et humaine. Même si les dysfonctionnements peuvent peser et rajoutent à la difficulté du métier comme les carences du territoire. Il faut s'avoir s'adapter et prendre en considération les particularismes locaux sans arriver en « pays conquis ». Il est important de savoir prendre en compte les particularismes culturels et avoir conscience que toute chose pratiquée dans l'hexagone n'est pas toujours applicable aux territoires ultra-marins. Je pense également qu'il ne faut pas rester trop longtemps, la tropicalisation guettant les personnes qui restent trop longtemps et les retours en Hexagone pouvant être compliqués.



**TÉMOIGNAGE DE
STÉPHANIE RABAT,
VICE-PROCUREURE
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE CAYENNE**

USM : Dans quelles conditions êtes-vous arrivée en Guyane ?

SR : Je suis arrivée au tribunal de Cayenne en mars 2024 dans le cadre du dispositif des brigades donc normalement pour une période de six mois. Il s'agit de mon premier Outre-mer.

USM : Quelles sont les raisons vous ayant motivé à solliciter la Guyane ?

SR : J'avais déjà envisagé de demander une mutation en Guyane sans toutefois oser franchir le pas ne sachant pas si je serais en mesure de m'adapter ou non au cadre et au climat, l'engagement d'une durée minimale de trois ans pouvant rapidement devenir difficilement vivable en cas de non-adaptation. Le dispositif des brigades était donc un bon moyen de « tester » la Guyane sur une période raisonnable en sachant qu'en cas d'expérience non concluante, je pouvais revenir en Métropole. Finalement, après un mois sur place, j'ai décidé de rester sur ce territoire extraordinaire tant dans sa dimension territoriale que sociale, culturelle et professionnelle.

USM : Quelle image aviez-vous de la Guyane avant votre arrivée ? Et maintenant ?

SR : Les clichés sur la Guyane ont la peau dure. Ceux que j'avais avant d'arriver existent encore : idée d'un département hostile d'un point de vue faunistique, climatique et sanitaire (pandémie de dengue, mise à jour de différents vaccins avant le départ). L'image du bagne et d'un département gangrené par la violence reviennent aussi. Concernant la violence, la réalité est nuancée. Il y a 11 fois plus de crime de sang qu'en métropole et les disparités entre communes et/ou quartiers sont réelles. Toutefois, cette violence se produit essentiellement entre gangs ou entre commu-



Guyane, terre de contrastes

nautés. Au final, la vie y est douce dès lors que l'on prend certaines précautions mais comme on le ferait dans n'importe quelle grande ville de métropole en fait. À titre personnel, je me sens plus en insécurité seule dans le métro parisien qu'en sortant le soir dans Cayenne.

La forêt n'est jamais loin mais il est tout à fait possible de vivre en Guyane sans jamais y mettre les pieds, ce qui serait dommage tant elle regorge de merveilles. La nature n'est hostile que si l'on s'en prend à elle : les mygales sont présentes mais en fait non venimeuses (urticantes tout au plus), les grands félins évitent l'homme (mais pas les chiens, leur met favori). Là encore, en balade en forêt, en prenant quelques précautions et du matériel adapté, rien ne vaut une nuit en hamac au cœur de la forêt.

En définitive, j'adore la Guyane. J'en recommande l'expérience sinon profession-

nelle au moins personnelle. J'ai un vrai attachement pour sa diversité culturelle, sa mixité, sa très faible tension raciale et le cadre naturel.

USM : Quelles sont les particularités d'exercice dans ce territoire ?

SR : D'un point de vue matériel, la vie y est très chère : on se demande comment les plus démunis, qui sont nombreux, parviennent à subvenir à leurs besoins. L'immobilier est proche des tarifs d'une grande agglomération (ex : 90 m² meublé, 1 500 €/mois).

D'un point de vue professionnel, la délinquance se situe dans le spectre très haut : VAMA avec armes à feu quasi systématiquement, crimes de sang. Tout y est décuplé, en conformité avec la taille du territoire qui ne comporte pourtant que 360.000 habitants officiellement. Officieusement, le nombre d'habitants approcherait les

500.000, ce qui en fait le territoire le moins densément peuplé mais concentré sur la bande littorale et, dans une moindre mesure, le long des deux fleuves frontières (le Maroni avec le Suriname et l'Oyapock avec le Brésil).

En dépit de 5 postes d'instruction avec une moyenne de 100 dossiers par cabinet, la correctionnalisation ab initio reste massive. Les permanences sont particulièrement denses, certains contentieux sont donc « moins » prioritaires comme le contentieux routier alors même que le territoire, en dépit de son réseau routier très limité mais très dégradé, est l'un des plus meurtriers. L'activité pénale placerait la juridiction dans un groupe 2 alors que l'activité civile dans un groupe 4.

Les frontières sont constituées d'une façade maritime et de deux fleuves dont l'essentiel au travers de la forêt : les contrôles de flux humains et de marchandises y sont



donc particulièrement compliqués. Le département a fait régulièrement face à des vagues migratoires difficilement contrôlables (Suriname lors de la guerre civile dans les années 80, Haïti depuis toujours, immigration économique, après tout nous sommes les portes de l'Europe en Amérique du Sud). Ces flux sont accompagnés des problématiques liées à des populations dépourvues de titre de séjour, donc de prise en charge, donc de logement digne... L'habitat dit « informel » est ici endémique, avec des quartiers entiers qui se sont construits au fil du temps hors de tout cadre légal, pouvant regrouper parfois plusieurs milliers d'habitants, généralement par communauté.

Ces populations viennent avec leurs cultures et leurs usages, souvent en total décalage avec les normes « françaises » : le rapport à la violence, à la vengeance privée, à la place de la femme sont très différents. Il y a aussi la nécessité de ne pas mettre en péril des modes de vie que l'on a failli détruire lors de la période coloniale, en particulier les peuples autochtones, tout en essayant de modifier certaines habitudes dont nous sommes en réalité responsables.

La Guyane est confrontée à d'autres problématiques : certaines propres à ce territoire (lutte contre l'orpaillage illégal et les factions brésiliennes) et d'autres communes avec d'autres territoires comme la protection de l'environnement. Sur ce sujet, il s'agit d'une problématique majeure avec 95 % du territoire recouvert par la forêt amazonienne, poumon de la Terre et abritant, en Guyane, 96 % de la biodiversité française. Cette protection se heurte souvent aux demandes de développement du territoire et à la nécessité de préserver des modes de vie traditionnels (pêche et chasse vivrières encore très présentes, face à des espèces animales dans leur grande majorité partiellement ou totalement protégées).

USM : Quelle est l'ambiance dans les juridictions guyanaises ?

SR : À l'heure actuelle, le tribunal est éclaté entre 3 sites : les deux pôles civils dans le



centre de Cayenne à proximité de la Cour tandis que le pôle pénal est situé dans une zone industrielle situé à 20 minutes de Cayenne. Sur le site où je travaille, l'ambiance est apaisée, conviviale, en bon entente entre le siège et le parquet qui entretiennent le dialogue, ainsi qu'avec le greffe. La difficulté d'exercice professionnel est liée pour l'essentiel au greffe avec beaucoup de vacances et de réel souci de formation professionnelle.

USM : Pour conclure, quelles expériences tant sur le plan personnel que professionnel tirez-vous de ce passage/séjour ?

SR : Professionnellement, la Guyane est un territoire qui peut provoquer une grande fatigue par son activité soutenue au pénal et il est recommandé de ne pas rester trop longtemps, pour éviter le risque de « tropicalisation ». Mais c'est cette forme de rudesse qui en fait aussi tout l'intérêt : c'est un territoire challengeant puisque tout ou presque est à faire. Les particularités le rendent passionnant et la vie y est douce, quoi qu'on en dise. L'immersion dans les cultures sud-américaines est unique en son genre. Lors de mon arrivée, on m'avait dit : en un mois, la Guyane soit on l'aime, soit on la déteste. Mais pour moi et une majorité des collègues, on l'aime.



TÉMOIGNAGE DE VANESSA OTTONELLI, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE TRAVAILLANT AU SPIP DE LA MARTINIQUE

NPJ : Dans quelles conditions êtes-vous arrivée en Guyane ?

VO : Je suis arrivée en Guyane à la suite de l'obtention du concours de psychologue à la PJJ. C'était un premier poste au sein du ministère de la Justice et ma première expérience en Guyane et en outre-mer. Mon arrivée sur site a été précipitée : j'ai disposé de seulement 15 jours entre la réception des résultats et ma prise de poste au sein de l'UEMO de Cayenne.

NPJ : Quelles sont les raisons vous ayant motivé à solliciter la Guyane ?

VO : Trois affectations étaient proposées en Guyane lorsque j'ai passé le concours, à savoir les UEMO de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni. Je vivais dans le sud-ouest et seulement 3 affectations étaient proposées dans le sud. Face aux choix proposés, mon état d'esprit a été de me dire que « *quitte à partir, autant partir* ». Par ailleurs, depuis un voyage à la Martinique 2 ans auparavant, mon souhait était de m'installer dans ce département. Déménager en Guyane, bien que consciente que ces deux territoires n'ont rien en commun, me rapprochait de mon objectif.

Je suis partie en me disant que, si cela ne me convenait pas, je demanderais une mutation à la suite de ma titularisation. J'y suis finalement restée près de 5 ans, jusqu'à l'obtention d'une mutation à la Martinique.

NPJ : Quelle image aviez-vous de la Guyane avant votre arrivée ? Et maintenant ?

VO : Avant mon départ, j'avais beaucoup de préjugés sur la Guyane. Je la voyais comme un endroit sauvage, hostile, difficile à vivre. Les serpents et les araignées m'effrayaient. Et la criminalité m'inquiétait.

Aujourd'hui, je ne porte plus du tout le même regard sur ce territoire aux multiples cultures. Vivre en Guyane, c'est voyager à chaque instant. C'est se sentir dépayser à tout moment. C'est vivre en osmose avec une nature, ultra présente, mais source de tranquillité, d'apaisement, de ressources... bien loin de « l'enfer vert » que l'on décrit souvent.

NPJ : Quelles sont les particularités d'exercice dans ce territoire ? Existe-t-il des difficultés particulières ?

VO : Exercer en Guyane, demande une grande capacité d'adaptation et d'ouverture d'esprit. C'est accepter de laisser derrière soi des prérequis universitaires qui ne font pas sens. Cela nécessite de la souplesse, d'accepter de sortir de sa zone de confort pour inventer une pratique propre à ce territoire.

Il est essentiel de tenir compte des différentes cultures, de faire preuve de curiosité, de questionner et d'accepter que la vision occidentale, bien que régissant le fonctionnement administratif et juridique, ne soit pas toujours celle qui prévaut (prévalence du droit coutumier en pays amérindien par exemple).

NPJ : Pour conclure, quelles expériences tant sur le plan personnel que professionnel tirez-vous de ce séjour ?

Durant mon séjour, j'ai découvert des paysages magnifiques, vécu des moments mémorables, fait des rencontres qui m'ont permis d'enrichir ma pensée, ma pratique clinique et au-delà ma personnalité. J'ai acquis en assurance et en témérité.

Ainsi, ces 5 années passées en Guyane restent une expérience inoubliable et ce territoire demeurera ancré en moi et dans ma vie (d'autant que mes deux enfants ont vu le jour là-bas !).



Guyane, terre de contrastes



Un prix Nobel pour l'État de droit ?

Alexandra VAILLANT, secrétaire générale de l'USM



L'Union internationale des magistrats (UIM), dont l'USM est membre fondateur, vient d'être proposée pour recevoir le prix Nobel de la Paix 2026. La candidature de l'UIM a été soumise par M. Even H. Eriksen, député au Parlement norvégien et premier vice-président de la commission permanente norvégienne pour la justice, au nom de l'Association norvégienne des juges.

Cette candidature est l'occasion de reconnaître le rôle fondamental de l'UIM dans la défense de l'indépendance de la justice et de l'État de droit. L'engagement de l'UIM, depuis sa création en 1953, pour porter ces valeurs fondatrices de notre démocratie est ainsi officiellement reconnu sur la scène internationale, au-delà de la seule sphère juridique.

M. Eriksen soutient dans sa lettre de nomination que le prix Nobel de la Paix devrait être partagé entre l'UIM et la Cour internationale de Justice. Il met en avant

le rôle central d'un pouvoir judiciaire indépendant au sein des démocraties pour garantir les droits humains et les libertés individuelles et ainsi contribuer à la concorde entre les citoyens. Il alerte par ailleurs sur les pressions accrues auxquelles font face les magistrats à travers le monde, souvent seuls pour lutter contre des tentatives de déstabilisation et des campagnes médiatiques virulentes visant à remettre en cause les fondements de l'État de droit.

La nomination de l'UIM, nonobstant le résultat final qui sera annoncé en octobre 2026, constitue dès lors, en ces temps troubles, un signal fort en faveur de la défense de l'indépendance de la justice dans le monde entier. Elle est aussi la reconnaissance de sa contribution au renforcement de l'ordre juridique international.

Sur l'origine et la procédure d'attribution du prix Nobel de la Paix (pour plus de détails, voir le site internet nobelprize.org), le testament d'Alfred Nobel, daté du 27 novembre 1895, précise que ses dons seront divisés via la Fondation Nobel en cinq parts égales incluant une part « à la personne qui aura le plus ou le mieux œuvré pour la fraternité entre les nations, l'abolition ou la réduction des armées permanentes et pour la tenue et la promotion de congrès pour la paix ». Le prix Nobel de la Paix est attribué par un comité élu par le Parlement norvégien.

Quelques chiffres et quelques noms

• **106 prix Nobel de la Paix ont été attribués depuis 1901** (avec des périodes sans attribution, notamment pendant les deux Guerres Mondiales, les statuts de

la Fondation Nobel prévoyant un report possible d'une année sur l'autre lorsque les candidatures proposées ne respectent pas les critères définis par la Fondation),

- **le prix Nobel de la Paix a été remis à 143 lauréats**, incluant 112 personnes physiques et 31 organisations (le Comité international de la Croix Rouge a reçu le prix trois fois et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés deux fois),
- **la plus jeune lauréate** est la militante pakistanaise pour les droits des enfants **Malala Yousafzai**, qui avait **17 ans** lors de la remise du prix en **2014**,

- **le lauréat le plus âgé** est le physicien britannique d'origine polonaise **Joseph Rotblat**, qui a reçu le prix à l'âge de **86 ans en 1995** en sa qualité de président du groupe *Pugwash*, organisation internationale de scientifiques qui lutte contre les armements nucléaires,

- **20 lauréats sont des femmes**,

- **Bertha von Suttner**, pacifiste autrichienne, est la **première femme** à avoir reçu le prix en **1905**,

- **la lauréate 2025** est la femme politique vénézuélienne **Maria Corina Machado** (l'attribution de ce prix a fait l'objet de multiples controverses que le Comité Nobel n'a pas commentées).

Dans un prochain numéro du *Nouveau Pouvoir Judiciaire*, l'USM serait ravie de pouvoir ajouter à cette liste le nom de l'UIM. Si ce souhait ne se concrétise pas, nous restons néanmoins résolument fiers de cette première étape dans le processus de nomination. À l'heure où des magistrats et professionnels du droit continuent à payer de leur liberté leur combat pour l'indépendance de la justice, la mise en avant de l'État de droit sur une scène internationale reconnue et scrutée est déjà une juste victoire.

Vie des Unions Régionales : l'UR de Caen

Cécile CHAUVIN, déléguée régionale de l'UR de Caen,
substitut au TJ de Cherbourg



Pouvez-vous nous présenter l'UR de Caen ?

L'UR de Caen est composée de presque cinquante adhérents avec des jeunes magistrats sortant de l'École nationale de la magistrature mais aussi des adhérents historiques qui ont connu différents ressorts. Cette diversité d'expériences est une richesse pour le bureau et les juridictions.

Le ressort est composé de juridictions géographiquement éloignées et de tailles différentes, offrant des expériences professionnelles variées, et venant justifier la création d'une section locale à Caen il y a quelques années où nous avons la majorité de nos adhérents du ressort entre le tribunal judiciaire et la cour d'appel.

Et son bureau régional ?

Le bureau régional a été partiellement renouvelé en novembre dernier avec l'élection d'une nouvelle déléguée régionale adjointe, Marine Cecco, qui officie au tri-

bunal judiciaire de Caen en qualité de juge d'application des peines et moi-même au poste de déléguée régionale, en parallèle de ma prise de poste en qualité de substitut au tribunal judiciaire de Cherbourg. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur notre trésorière, Adeline Duval, ainsi que sur la section de Caen avec des collègues d'expérience. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous commençons notre mandat et que nous faisons actuellement le tour de l'ensemble des juridictions pour rencontrer nos collègues, répondre à leurs questions et les soutenir.

Comment concevez-vous le rôle de délégué régional ?

En qualité de déléguée régionale, je me veux surtout présente et en soutien des collègues qui peuvent rencontrer tant des difficultés professionnelles que personnelles, nécessitant dès lors de respecter strictement la confidentialité des échanges afin qu'une relation de confiance s'instaure. Par ailleurs, je suis attachée à relayer leurs demandes auprès des chefs de juridictions et de cour afin que les conditions de travail soient les meilleures possibles, notre ressort connaissant comme beaucoup d'autres des vacances de postes. Finalement, je me veux disponible pour répondre à leurs différentes questions, le bureau national étant par ailleurs d'un réel soutien, ainsi que pour diffuser les informations qui seront utiles à tous.

Le ressort de l'UR de Caen a-t-elle des particularités ?

L'une des particularités de l'UR de Caen est son étendue géographique, le ressort de la Cour s'étendant à trois départements

(le Calvados, la Manche et l'Orne). Pour autant, la cour d'appel, qui est dynamique en matière de réunions sur diverses thématiques, permet de rencontrer les collègues.

Trois juridictions accueillent des cours d'assises et des cours criminelles départementales. La juridiction de Coutances est également pôle régional environnemental.

De même, le ressort, plus particulièrement la Manche, offre des perspectives d'emplois car le taux de chômage est bien inférieur à la moyenne nationale. Cet élément a une incidence sur la délinquance.

Un mot pour conclure ?

Le ressort de l'UR de Caen offre également de belles perspectives de vacances avec une offre culturelle dense, ainsi que de superbes paysages lors de randonnées pour les collègues qui auraient envie de se laisser tenter, avant pourquoi pas de s'y installer ! Il fait bon vivre en Normandie !



Carte postale d'un délégué régional

Florent BOITARD, vice-président au tribunal judiciaire d'Aix-En-Provence



Salut NPJ !

Ça fait longtemps que je pense à t'écrire, et j'aurais préféré t'envoyer une carte postale de vacances.

Si je t'écris, c'est pour te dire que je m'en vais. Non. Pas complètement. Je continuerai à te recevoir, et à te lire. Mais je quitte bientôt les fonctions de délégué régional, et donc les instances du syndicat qui t'édite... Après neuf ans comme DR, trois ans comme membre du bureau de l'USM, huit ans comme membre du CN... ça va me faire bizarre !

On ne peut pas résumer neuf ans d'activité syndicale dans une carte postale, ni dans un article.

Je quitte les fonctions de DR avec beaucoup de nostalgie, et de gratitude pour ce que la vie syndicale m'a apporté. Mais il est temps. Comme le dit Brassens - dans un autre contexte : « *place aux jeunes !* » (un certain nombre d'USMiens sait combien j'affectionne les références musicales... la « *réf* » complète est notée après l'article).

Quelques images fortes me viennent en tête. Le train pour rentrer d'un déplacement dans un TJ, tapant un compte-rendu sur mon ordi, avec le paysage ocre de l'Esterel en fond (décor de carte postale !), et le sentiment d'avoir nettement amélioré le sort d'une collègue déconsidérée par un chef de service. Un parking, un jour de congés, dans ma voiture, un long coup de fil, parce qu'on ne peut pas dire à un magistrat qui vient de craquer qu'on le rappelle plus tard. Le congrès de l'USM, l'enthousiasme

des collègues, l'impression de former un groupe qui dépasse largement le cadre du travail.

L'action syndicale aura été pour moi une sorte de deuxième carrière, une vie professionnelle dans la vie professionnelle. Les fonctions de délégué régional impliquent une certaine responsabilité, et on pourrait croire que la fonction isole... Alors que j'étais DR depuis quelques mois, je bloquais sur une question, un collègue espiègle m'avait dit : « *tu n'as qu'à demander à ton DR !* » En réalité, j'ai développé des liens forts avec nombre de collègues, sans doute plus que si j'avais continué une activité juridictionnelle « normale », et il existe une immense solidarité entre tous les élus de l'USM.

Alors ma dernière demande, NPJ, est celle-ci : dis à tous ceux qui te lisent l'estime et l'amitié que j'ai pour eux. J'espère qu'ils me connaissent suffisamment pour savoir que ça représente pour moi plus que des mots. Je te laisse, j'ai été trop bavard. Il pleut dehors... ce n'est pas un temps à envoyer une carte postale !

Florent Boitard

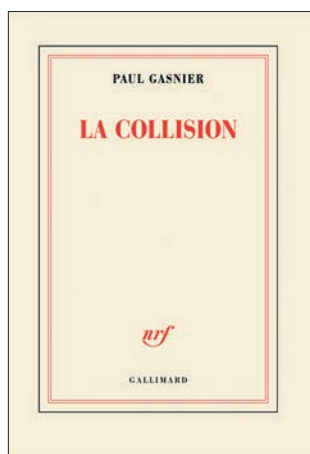
PS : et la réf :

*Mon caveau de famille, hélas ! n'est pas tout neuf.
Vulgairement parlant, il est plein comme un œuf,
Et, d'ici que quelqu'un n'en sorte...
Il risque de se faire tard et je ne peux
Dire à ces brave gens « Poussez-vous donc un peu ! »
Place aux jeunes en quelque sorte.
(Georges Brassens)*

Conseil lecture

« La Collision » de Paul Gasnier

Cédric ANTOINE, vice-président chargé de l'instruction
au Tribunal judiciaire de Lyon



Récompensé par le prix Goncourt des détenus 2025, « *La Collision* » est un roman qui trouve son origine dans un fait dramatique et violent : en 2012, en plein centre-ville de Lyon, une femme décède brutalement, percutée par un jeune garçon en moto cross qui fait du rodéo urbain à 80 km/h.

Dix ans après le décès de cette femme, son fils, devenu journaliste et hanté par ce drame, observe la façon dont ces catastrophes sont utilisées quotidiennement pour fracturer la société et dresser une partie de l'opinion contre l'autre. Il décide de se replonger dans la complexité de cette collision, et de se lancer sur les traces du motard pour comprendre d'où il vient, quel a été son parcours et comment un tel événement a été rendu possible. En décortiquant ce drame familial, Paul Gasnier révèle deux destins qui s'écrivent en parallèle, dans la même ville, et qui s'ignorent jusqu'au jour où ils entrent violemment en collision. Paul Gasnier nous plonge également au cœur de son deuil après la mort

de sa mère. Le livre explore les émotions complexes qui suivent une perte brutale : le choc, la colère, la culpabilité, les souvenirs précieux et les moments de tendresse vécus.

De ce drame, il cherche à comprendre les circonstances qui ont conduit à cette rencontre mortelle, entre un délinquant à peine majeur d'origine arabe et une femme de gauche progressiste et antiraciste. L'auteur fait preuve d'un recul incroyable étant donné la nature personnelle de l'affaire. Au-delà d'essayer de comprendre pourquoi sa mère est décédée, il s'évertue à décortiquer les détails du profil de Saïd. Il observe comment ce type de catastrophe peut alimenter les discours sur l'insécurité et la délinquance.

L'auteur décrit le procès devant la 16^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon fin 2013 dont il ne conserve que peu de souvenirs précis. Un de ces moments importants de la vie où l'enregistreur mnémotique se met inexplicablement en veille. Il explique que ce procès était aussi celui de ses croyances et des valeurs transmises par sa mère. L'avocat de Saïd fit preuve d'une extrême délicatesse, toujours conscient que la famille de la victime se trouvait à quelques mètres et qu'un mot maladroit pourrait raviver la douleur que son client avait causée. À la sortie de l'audience, ils échangèrent cette phrase : « la dignité fait robe ». Dix ans plus tard, l'auteur le rencontra dans son cabinet au cœur de la presqu'île, où il accepta de revenir sur l'affaire et de parler de Saïd.

Il relate également sa rencontre pleine d'humanité avec le magistrat ayant présidé l'audience correctionnelle dans son bureau au sein de la cour d'appel de Lyon, bâtiment où Klaus Barbie, l'homme res-

ponsable de la mort de son arrière-grand-père, fut jugé devant les caméras du monde entier trente-huit ans plus tôt. À l'occasion de cette rencontre, ce magistrat lui expliquera qu'il estime de son devoir de l'éclairer sur le fonctionnement de la justice. Il lui confiera également penser à sa mère à chaque fois qu'il passe rue Romarin, comme d'autres collègues.

L'auteur voit ce magistrat comme une sentinelle sur son rempart, un homme dont la mission est de s'assurer que le joyeux futoir que la modernité appelle vivre-ensemble continue de tourner. Il le décrit plus précisément comme un homme qui, depuis son bureau, prend la loi comme un patron, dont il ajuste en permanence les finitions et les coutures pour ne pas étouffer l'homme qu'il s'apprête à condamner.

Ce magistrat conclut cette rencontre par une réflexion lucide et courageuse sur l'institution judiciaire ainsi que l'office du juge : « *Si Philippe MOREAU n'est pas sourd au vacarme de l'époque, son expérience l'a rendu hermétique à ces accusations et aux appels à la fermeté, qu'il balaise d'un rire sardonique et philosophe : « La malédiction de la justice est de ne faire que des mécontents. Son rôle est simplement de dire « Non », non aux pentes naturelles des hommes. Et l'absorption de soi dans la vitesse en est une, au même titre que les pulsions de lynchage et la gourmandise de mettre tout le monde en taule. » Si notre office est de dire non, ça implique de servir de punching-ball. C'est le cas et on l'assume, sans en tirer de fierté.* »

Pourquoi lire « *La collision* » ? Parce qu'il s'agit d'un livre qui partant d'un drame concret et réel ouvre un regard sur la manière dont une société se fracture, et que c'est une lecture bouleversante par son réalisme ainsi que sa profondeur humaine.

A close-up portrait of a woman with light brown hair, wearing tortoiseshell glasses and a dark blue collared shirt. She is looking slightly to the right of the camera with a gentle smile. The background is dark and out of focus.

engagement

#01

La MMJ s'engage
comme aucune autre
pour ma profession

Voilà pourquoi, 7 agents sur 10 l'ont choisie.

The logo for MMJ (Mutuelle des Métiers de la Justice et de la Sécurité) features the letters 'mmj' in a stylized, lowercase font. The 'm' is orange and the 'j' is blue. A small orange dot is positioned above the 'j'.

La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité

La MMJ est la **M**utuelle d'un **M**onde plus **J**uste.
Elle est à but non lucratif et défend le modèle d'une mutuelle
solidaire, équitable et engagée pour ses adhérents et leurs proches.
Pour eux, elle prend des engagements concrets.